



**Nogent
-le-Phaye**

**République Française
Département d'Eure et Loir
Commune de Nogent-le-Phaye**

Procès-verbal de séance du conseil municipal en date du 05 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 05 du mois de janvier à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil, à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Benjamin BEYSSAC, Maire.

Etaient présents : M. BEYSSAC Benjamin, M. AUCHÉ Vincent, Mme BONNIN Sylvie, , Mme DESRUES Francisca, M. BRESSAND Pascal, Mme JOSEPH Martine, M. MALLET Franck, Mme GASTÉ Catherine, M. CAILLÉ Christophe, Mme PERTHUIS Sophie, M. KOJÉOU Pascal, Mme BINEY Katia, Mme MARTINS Maud, Mme HOOGE Laëtitia, M. TRUBERT Guillaume, conseillers municipaux.

Pouvoirs : 0

Absents excusés : 0

Absents non excusés :

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 15

Madame Sylvie BONNIN a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil municipal : 29 décembre 2022

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose d'ajouter 1 point à l'ordre du jour :

- Tarifs complémentaires de l'épicerie "l'Essentiel" ;

Et de retirer 1 point à retirer : Compte rendu des décisions prises – Application des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le retrait et l'ajout de ces points.

- 1. Demandes de subventions ;**
- 2. Tarifs complémentaires de l'épicerie « l'Essentiel » ;**
- 3. Informations et questions diverses.**

1. DEMANDES DE SUBVENTIONS

A – Dépôt de dossier de demande de subvention pour l'étude d'aménagement de la rue du Tronc

La commune de Nogent-le-Phaye souhaite procéder à une étude afin d'envisager l'aménagement de la rue du Tronc (RD n° 136/3).

Cette rue démarre du bas de la rue du Carrefour et rejoint la RD n° 24. La rue du Prieuré (RD n° 136/3) est dans la continuité de la rue du Tronc et remonte jusqu'à la mairie.

L'installation régulière du radar mobile dans ces rues a permis de constater des vitesses excessives des véhicules automobiles.

Afin de ralentir la vitesse des véhicules, pour assurer la sécurité de tous les usagers de ces deux routes, la commune a décidé d'y réaliser un aménagement de sécurité. Il est aussi programmé l'amélioration des trottoirs pour un meilleur stationnement des véhicules et visibilité des usagers.

L'estimation prévisionnelle de l'opération est de 20 000 € HT, soit 24 000 € TTC. Le plan de financement inhérent à cette dépense est le suivant :

<i>Nature du financement</i>	<i>Montant (en €)</i>
Subvention FDI 2023 sollicitée au titre de l'étude de faisabilité pour l'aménagement de sécurité des rues du Tronc et du Prieuré. (au taux de 30 % de la dépense subventionnable HT plafonnée à 100 000 €).	6 000
Total financement extérieur attendu	6 000
Coût total de l'étude de faisabilité pour l'aménagement de sécurité des rues du Tronc et du Prieuré HT.	20 000
TVA sur l'ensemble de l'opération.	4 000
Coût total de l'étude de faisabilité pour l'aménagement de sécurité des rues du Tronc et du Prieuré TTC	24 000
⇒ Autofinancement → FONDS PROPRES DE LA COMMUNE	18 000

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement prévisionnel,
- autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération.

B- – Dépôt de dossier de demande de subvention pour la réfection de la voie communale dite route de la Boissière

Dans le cadre de la gestion de ses voiries, la Commune de Nogent-le-Phaye souhaite réaliser la réfection de la voie communale reliant le Bourg au lieux dit « Bois Paris », nommée rue de la Boissière.

Deux projets sont à réaliser :

- La réfection de la couche de roulement par application d'un enduit bicouche au liant modifié. Une étude précise sera faite lors de la réalisation par l'entreprise chargée des travaux afin de déterminer précisément la nature du liant à appliquer.
- La création d'une bande piétonne en bordure de cette voie et l'installation d'un sens interdit sont prévus. Dans cette rue sont implantés un établissement de convalescence et une clinique. Les patients et

les résidents accompagnés de leurs proches, se promènent sur le bord de cette chaussée. Afin de sécuriser les promeneurs, un sens unique dans le sens Bois Paris-Centre Bourg est envisagé. Celui-ci interdira également l'arrivée des véhicules dans le carrefour avec la RD 910. Seule l'entreprise et l'habitation situées en entrée de voie seront autorisées à emprunter ce carrefour.

L'estimation prévisionnelle de l'opération est de 41 770 € HT, soit 50 124 € TTC. Le plan de financement inhérent à cette dépense est le suivant :

<i>Nature du financement</i>	<i>Montant (en €)</i>
Subvention FDI 2023 sollicitée au titre de l'aménagement de la rue de la Boissière. (au taux de 30 % de la dépense subventionnable HT plafonnée à 100 000 €).	12 531
Total financement extérieur attendu	12 531
Coût total de l'aménagement de la rue de la Boissière HT.	41 770
TVA sur l'ensemble de l'opération.	8 354
Coût total de l'aménagement de la rue de la Boissière TTC.	50 124
⇒ Autofinancement → FONDS PROPRES DE LA COMMUNE	37 593

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement prévisionnel,
- autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération.

C- – Dépôt de dossier de demande de subvention pour l'aménagement d'un plateau ralentisseur route d'Auneau

La Commune de Nogent-le-Phaye s'est engagée dans une démarche de mise en sécurité de ses voies de communication.

Dès 2021, la Route Départementale 24 a constitué un axe prioritaire en termes de sécurisation par la modification de de régime de priorité dans les différents carrefours ou la réalisation de carrefours surélevés. Des liaisons douces ont été réalisées ou améliorées afin de sécuriser l'axe entre le centre Bourg et la Salle culturelle située en sortie de village route d'Auneau.

La RD 24 dans cette section compte près de 1200 véhicules/jour, et la configuration de la voie n'incite pas les usagers à modérer leur vitesse. Il convient de compléter les dispositifs créés en 2021 avec la création d'un plateau ralentisseur répondant à cette problématique.

L'estimation prévisionnelle de l'opération est de 17 720 € HT, soit 21 264 € TTC. Le plan de financement inhérent à cette dépense est le suivant :

<i>Nature du financement</i>	<i>Montant (en €)</i>
Subvention FDI 2023 sollicitée au titre de l'aménagement sécurité route d'Auneau (au taux de 30 % de la dépense subventionnable HT plafonnée à 100 000 €).	5 316
Total financement extérieur attendu	5 316
Coût total de l'aménagement de sécurité route d'Auneau HT.	17 720
TVA sur l'ensemble de l'opération.	3 544
Coût total de l'aménagement sécurité route d'Auneau TTC	21 264
⇒ Autofinancement → FONDS PROPRES DE LA COMMUNE	15 948

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement prévisionnel,
- autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération.

D- – Dépôt de dossier de demande de subvention pour l'aménagement d'un plateau ralentisseur rue du Prieuré

La Commune de Nogent-le-Phaye s'est engagée dans une démarche de mise en sécurité de ses voies de communication.

Un projet de mise en sécurité de la rue des Colombier a été déposé en 2022 et les travaux sont prévus au cours du premier semestre 2023.

Dans cette optique de mise en sécurité, la commune de Nogent-Le-Phaye va compléter, en 2023, les aménagements déjà créés et procéder à l'installation d'un plateau ralentisseur rue du Prieuré (face à l'église).

Ce dispositif va compléter les aménagements de la rue des Colombiers contiguë à la rue du prieuré et engager la mise en sécurité de la totalité de cette même rue et de la rue du Tronc.

L'estimation prévisionnelle de l'opération est de 23 940,00 € HT, soit 28 728,00 € TTC. Le plan de financement inhérent à cette dépense est le suivant :

<i>Nature du financement</i>	<i>Montant (en €)</i>
Subvention FDI 2023 sollicitée au titre de l'aménagement de sécurité place de l'Eglise. (au taux de 30 % de la dépense subventionnable HT plafonnée à 100 000 €).	7 182
Total financement extérieur attendu	7 182
Coût total de l'aménagement de sécurité place de l'église HT.	23 940
TVA sur l'ensemble de l'opération.	4 788
Coût total de l'aménagement de sécurité place de l'église TTC.	28 728
⇒ Autofinancement → FONDS PROPRES DE LA COMMUNE	21 546

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement prévisionnel,
- autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération.

E – Dépôt de dossier de demande de subvention pour l'aménagement de locaux communaux en Pharmacie

La commune a construit un ensemble 6, rue du Tertre comprenant notamment une Maison de Santé Pluridisciplinaire, achevée en fin 2018.

Pour donner suite à une forte demande de praticiens et un besoin de la population, les élus ont décidé en 2021 d'aménager 2 salles supplémentaires, l'une en cabinet dentaire et l'autre en cabinet de sage-femme.

Aujourd'hui il s'avère indispensable d'aménager la dernière salle libre (la plus grande) en pharmacie afin :

- de recentrer tout le pôle santé au 6, rue du Tertre,
- de faciliter l'accessibilité aux usagers à tous les services de santé
- permettre de nouveaux services au sein de la pharmacie et notamment une salle orthopédique.

L'estimation prévisionnelle de l'opération est de 100 000,00 € HT, soit 120 000,00 € TTC. Le plan de financement inhérent à cette dépense est le suivant :

<i>Nature du financement</i>	<i>Montant (en €)</i>
Subvention FDI 2023 sollicitée au titre de l'aménagement de la pharmacie (au taux de 30 % de la dépense subventionnable HT plafonnée à 100 000 €).	30 000
Subvention FDC 2023 sollicité au titre de l'aménagement de la pharmacie (au taux de 60 % de la dépense subventionnable HT).	30 750
Total financement extérieur attendu	60 750
Coût total de l'étude de faisabilité pour l'aménagement de la pharmacie HT.	101 250
TVA sur l'ensemble de l'opération.	20 250
Coût total de l'étude de faisabilité pour l'aménagement de la pharmacie TTC	121 500
⇒ Autofinancement → FONDS PROPRES DE LA COMMUNE	60 750

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement prévisionnel,
- autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération.

F – Dépôt de dossier de demande de subvention pour l'installation d'une climatisation à la Maison de santé pluridisciplinaire

La Maison Santé pluridisciplinaire dont les travaux se sont achevés fin 2019 n'est pas équipée de climatiseur. Au regard des températures relevées lors des saisons chaudes, il apparaît nécessaire de procéder à l'installation d'une climatisation tant au rez-de-chaussée qu'à l'étage.

L'estimation prévisionnelle de l'opération est de 20 833,00 € HT, soit 25 000,00 € TTC. Le plan de financement inhérent à cette dépense est le suivant :

<i>Nature du financement</i>	<i>Montant (en €)</i>
Subvention FDI 2023 sollicitée au titre de l'acquisition et l'installation d'un climatiseur à la MSP (au taux de 30 % de la dépense subventionnable HT plafonnée à 100 000 €).	5 084
Subvention FDC 2020 sollicitée au titre de l'acquisition et l'installation d'un climatiseur à la MSP (au taux de 60 % de la dépense subventionnable HT).	7 416
Total financement extérieur attendu	12 500
Coût total de l'acquisition et l'installation d'un climatiseur à la MSP HT.	20 833
TVA sur l'ensemble de l'opération.	4 167
Coût total de l'acquisition et l'installation d'un climatiseur à la MSP TTC.	25 000
⇒ Autofinancement → FONDS PROPRES DE LA COMMUNE	12 500

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement prévisionnel,
- autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération.

G – Dépôt de dossier de demande de subvention pour l'installation des éclairages en LED au groupe scolaire

Le groupe scolaire est un bâtiment communal très consommateur en énergie. Celui-ci est équipé d'un éclairage standard. Afin de contribuer aux efforts contre réchauffement climatique et d'engager les démarches pour répondre aux exigences du décret tertiaire, la commune a décidé de remplacer l'éclairage de ce bâtiment en éclairage LED.

L'estimation prévisionnelle de l'opération est de 9 203,00 € HT, soit 11 044,00 € TTC. Le plan de financement inhérent à cette dépense est le suivant :

<i>Nature du financement</i>	<i>Montant (en €)</i>
Subvention FDI 2023 sollicitée au titre du remplacement de l'éclairage en LED au groupe scolaire (au taux de 30 % de la dépense subventionnable HT plafonnée à 100 000 €).	2 760
Subvention FDC 2023 sollicité au titre du remplacement de l'éclairage en LED au groupe scolaire (au taux de 30 % de la dépense subventionnable HT).	2 761
Total financement extérieur attendu	5 521
Coût total du remplacement de l'éclairage en LED au groupe scolaire HT.	9 203
TVA sur l'ensemble de l'opération.	1 841
Coût total du remplacement de l'éclairage au groupe scolaire TTC.	11 044
⇒ Autofinancement → FONDS PROPRES DE LA COMMUNE	5 523

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement prévisionnel,
- autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération.

2. Tarifs complémentaires pour l'épicerie "l'Essentiel"

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de compléter la délibération n°66/2021 du 14 décembre 2021 fixant les tarifs des produits vendus au point multi services de "l'Essentiel".

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs complémentaires des produits vendus à "l'Essentiel" figurant en annexe.

3. Informations et questions diverses

Monsieur le Maire indique que le nouveau schéma de collecte des déchets a été présenté par Chartres Métropole. Les déchets jaunes seront collectés en porte à porte d'ici le début de l'année 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h30.

Le Maire,



Benjamin BEYSSAC.

Secrétaire de séance,


Sylvie BONNIN.